



Bonaventure, le 20 mai 2021

Monsieur Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

OBJET : Demande d'intervention – Plan global de cohabitation de la rivière Bonaventure

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom des partenaires ayant participé aux travaux de la table de concertation visant l'adoption d'un *Plan global de cohabitation* encadrant les activités récréatives sur la rivière Bonaventure. Amorcée à l'automne 2020, cette démarche de concertation pilotée par le CIRADD – un centre de recherche spécialisé en développement durable – a mené à l'adoption d'un plan reflétant la vision et les préoccupations des partenaires gravitant autour de la rivière : la ZEC de la rivière Bonaventure, des entreprises touristiques, des organismes environnementaux, des représentants du milieu municipal et des associations de propriétaires riverains.

Depuis, ce plan a été présenté à la population de la Baie-des-Chaleurs, autant via les médias que par le biais d'une séance d'information citoyenne tenue le 14 avril dernier. À l'écoute de la population, les partenaires y ont apporté des modifications importantes, en avril, notamment afin d'exempter les descendeurs en embarcation autonomes de toute nouvelle tarification ou quota pour la saison à venir. Aujourd'hui, nous pouvons vous affirmer avec conviction que ce plan jouit d'un large appui au sein de la population de la Baie-des-Chaleurs, en plus du soutien des partenaires ayant collaboré à son élaboration. Il s'agit de l'aboutissement d'un processus rigoureux, transparent et ouvert et du reflet d'un vaste consensus régional quant à l'avenir de ce joyau qu'est la rivière Bonaventure.

En tant que gestionnaire du territoire, la ZEC de la rivière Bonaventure dispose d'outils et de leviers lui permettant de mettre en œuvre plusieurs mesures prévues au plan dès la saison touristique 2021. Certains éléments-clés du plan, qui auront une incidence majeure sur les enjeux de cohabitation, relèvent toutefois de décisions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Plus précisément, nous pensons aux balises entourant le nombre de descendeurs commerciaux sur la rivière et aux redevances financières attendues des entreprises privées offrant de la descente en embarcation sur la rivière.

Des 14 partenaires ayant participé à la démarche de concertation menée par le CIRADD, un seul s'est retiré de la table de discussion, en mars : CIME Aventures. Depuis, l'entreprise commerciale s'est opposée publiquement à l'adoption du Plan global de cohabitation dans sa forme actuelle, prônant un « moratoire sur toute décision précipitée » et le statu quo pour la saison touristique à venir. Dans une volonté tout à fait louable de rapprocher les parties, la direction régionale du MFFP a invité CIME Aventures et la ZEC de la rivière Bonaventure à reprendre des discussions. De bonne foi, nous avons accepté de participer à l'exercice et de rencontrer l'entreprise au nom de la table des partenaires, la semaine dernière.

Malheureusement, bien que le travail d'analyse de la direction régionale se poursuive, nous devons vous faire part de nos inquiétudes quant au dénouement de ces discussions. Dans ses propositions présentées aux partenaires, le 12 et 19 mai, CIME Aventures n'a aucunement tenu compte des enjeux de cohabitation soulevés par le milieu régional, plaidant pour accueillir le même nombre de clients commerciaux en 2021 que par les années passées. Le lien de confiance entre les partenaires et cette entreprise privée – déjà fragilisé par de nombreuses années de cohabitation difficile – a atteint un point de rupture.

Nous comprenons les défis et les réalités commerciales avec lesquels doit composer CIME Aventures. En ce sens, nous sommes tout à fait disposés à discuter d'aménagements et de mesures transitoires possibles pour assurer une entrée en vigueur harmonieuse du plan et la pérennité des activités de l'entreprise. Il est clair, toutefois, que nous ne pouvons accepter le statu quo pour 2021 et les années à venir.

À quelques semaines du 1^{er} juin, date du début officiel de la saison touristique, nous sollicitons donc votre intervention dans ce dossier. En bout de piste, c'est le Ministère qui a la responsabilité de fixer les conditions d'opérations de CIME Aventures, dans le cadre d'une autorisation de commerce devant lui être délivrée. Nous vous invitons à statuer le plus rapidement possible sur cette question et, dans votre décision, à tenir compte de la volonté régionale qui s'est clairement exprimée depuis des mois.

À cet égard, nous tenons à vous rappeler certains principes qui nous apparaissent incontournables :

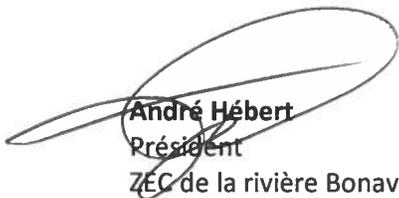
1. La capacité de support sociale de la rivière Bonaventure a été largement dépassée, non seulement en 2020, mais depuis plusieurs années. Les enjeux de cohabitation sont connus et reconnus par tout le monde. Tous les membres de la table de concertation se sont d'ailleurs entendus dès le départ sur la nécessité d'éviter une répétition du scénario des dernières années. Ainsi, si des aménagements et des mesures transitoires sont envisageables, un principe demeure : il doit y avoir une **baisse notable du nombre de descendeurs commerciaux sur la rivière Bonaventure dès 2021.**

2. Par simple principe d'équité entre les usagers, il est clair aux yeux des partenaires que CIME Aventures devra offrir une **contribution monétaire significative** pour assurer la viabilité du projet et financer l'aménagement d'aires d'arrêt, l'amélioration des installations, l'encadrement et la sensibilisation. La ZEC a investi des centaines de milliers de dollars dans l'aménagement et la protection de la rivière, depuis quelques années. La contribution de CIME a été un modique versement de 1500 \$ sur deux ans, même si elle est (et demeurera) la principale utilisatrice de la rivière. Cette situation ne peut plus durer.

Le milieu régional a fait ses devoirs. Des solutions concrètes – fruits d'un travail rigoureux et concerté – sont sur la table depuis plusieurs semaines et n'attendent que l'aval de votre ministère pour être mises en œuvre. Il serait dommage qu'il faille attendre de nouveaux débordements sur la rivière Bonaventure, cet été, pour qu'on réalise l'urgence d'agir dans ce dossier.

La balle est dans votre camp, Monsieur le Ministre.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette correspondance, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



André Hébert
Président
ZEC de la rivière Bonaventure



Roch Audet
Maire de Bonaventure



Ronald Arsenault
Représentant
Association des propriétaires riverains de la rivière Bonaventure

Cc Lucie Ste-Croix, sous-ministre associée
Éric Dubé, préfet de la MRC de Bonaventure
Gérard Porlier, maire de Saint-Alphonse
Marie-Louis Bourdages, maire de Saint-Elzéar
Conseil régional de l'Environnement Gaspésie/les Îles
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
Bioparc de la Gaspésie
Domaine des Chutes du ruisseau creux
Le Malin inc.
Le Camp Bonaventure
Association des propriétaires du lit de la rivière Bonaventure